



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

RAPPORT N° 39/2020/BUREAUCACL

DE LA RÉUNION DE BUREAU DU LUNDI 12 OCTOBRE 2020 A 15H00

AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

ATTRIBUTION D'UNE AIDE À TITRE EXCEPTIONNEL A L'ASSOCIATION ATIPA AUTISME

L'an deux mille vingt, le lundi douze octobre, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une Réunion de Bureau au siège social de la CACL sous la présidence de Madame Marie-Laure PHINERA-HORTH.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marie-Laure PHINÉRA-HORTH, Présidente (Présentiel) – Patrick LECANTE, 1^{er} Vice-président (Présentiel) - Gilles ADELSON, 2^{ème} Vice-président (visio) ; Roger ARON, 5^{ème} Vice-président (Visio)- Serge BAFU, 6^{ème} Vice-président (Présentiel) - Monique AZER, 3^{ème} Membre du Bureau (Présentiel) - Anne-Michèle ROBINSON, Membre de la Commission des finances (Présentiel) Nestor GOVINDIN, 2^{ème} Membre du Bureau (présentiel)

ÉTAIENT ABSENTS :

Raphaël RABORD, 4^{ème} Vice-président - David RICHÉ, 3^{ème} Vice- président - Jean GANTY, 1^{er} Membre du Bureau –

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 312/2D/2B en date du 18 février 2008 portant transfert de la compétence déchets ménagers à la CCCL ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la Délibération n° 57/2014/CACL du 28 mai 2014 portant délégation au Bureau de certaines attributions du Conseil Communautaire ;

Vu la Délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances du lundi 12 octobre ;
Entendu l'avis favorable du Bureau du lundi 12 octobre ;

Entendu le Rapport N°39/2020/BUREAU/CACL relatif à l'attribution d'une subvention à titre exceptionnel à l'association ATIPA AUTISME pour la mise en place du Numéro Vert Aidants Guyane/Crise COVID 19.

LE BUREAU

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

PREND ACTE du **Rapport N° 39/2020/BUREAU/CACL** de la Présidente relative à l'attribution d'une subvention à titre exceptionnel à l'association ATIPA AUTISME pour la mise en place du Numéro Vert Aidants Guyane/Crise COVID 19.

APPROUVE le montant de **15 000 €** ;

AUTORISE la présidente à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes

AUTORISE, sur ces bases, la présidente à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Fait et délibéré à Matoury, en réunion de Bureau,
Le lundi 12 octobre 2020

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LA PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Marie-Laure PHINÉRA-HORTH